

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze décembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17
Pouvoir : 5
Absents : 5

Date de la convocation : 5 décembre
2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

Magali BEAUVAIS représentée par V DEBIAIS
Pascal BERGONNIER représenté par C PIAULET
Maud BRUNIER représentée par JF FRAUDEAU
Fabienne LAROCHE représentée par D GAUTHIER
Didier RENAUD représenté par C INGRASSIA

ABSENTS : BEUROIS Thierry, BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly.

Secrétaire de séance : Christine INGRASSIA

DELIBÉRATION N° 185

RAPPORTEUR : Christine PIAULET

OBJET : ZAC DE LA MARMOURE – CESSION DES PARCELLES CADASTRÉES CO N°274 À 278 POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX À HABITAT DE LA VIENNE

Par délibération du 15 novembre 2018, le conseil municipal a approuvé la cession à l'euro symbolique des cinq lots issus de la parcelle cadastrée CO n°182 à Habitat de la Vienne pour la réalisation de cinq logements locatifs sociaux pour seniors.

Depuis cette approbation, les travaux d'aménagement et de viabilisation de la tranche 2 de la ZAC de la Marmoure ont été réalisés ainsi que le bornage et la division cadastrale des lots.

La superficie des lots cédés à Habitat de la Vienne a ainsi été légèrement modifiée et des références cadastrales ont été attribuées aux cinq parcelles.

	Références cadastrales (novembre 2018)	Superficie en m ² (novembre 2018)	Références cadastrales (novembre 2019)	Nouvelle superficie (novembre 2019)
Lot 38	CO n°182p	409	CO n°274	409
Lot 39	CO n°182p	375	CO n°275	374
Lot 40	CO n°182p	375	CO n°276	374
Lot 41	CO n°182p	375	CO n°277	374
Lot 42	CO n°182p	375	CO n°278	375

Hormis ces modifications cadastrales et de superficie, les termes de la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2018 restent inchangés.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'approuver la cession à HABITAT DE LA VIENNE de cinq lots situés dans le périmètre de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure à l'euro symbolique afin d'y réaliser cinq logements sociaux à destination des seniors.

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.2221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,

VU la délibération du 22 octobre 2009 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC de la Marmoure,

VU la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2018 approuvant la cession à l'euro symbolique d'un terrain situé dans la phase 2 de la ZAC de la Marmoure afin d'y réaliser cinq logements sociaux à destination des seniors,

Considérant les modifications cadastrales et de superficie intervenues depuis la délibération du conseil municipal du 15 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **céder** les cinq lots ci-après dénommés, situés dans le périmètre de la phase 2 de la ZAC de la Marmoure, à l'euro symbolique, à HABITAT DE LA VIENNE pour la réalisation de cinq logements locatifs sociaux à destination des seniors

	Références cadastrales (novembre 2019)	Nouvelle superficie (novembre 2019)
Lot 38	CO n°274	409
Lot 39	CO n°275	374
Lot 40	CO n°276	374
Lot 41	CO n°277	374
Lot 42	CO n°278	375

- **autoriser** Mme la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir, qui sera passé et rédigé en la forme administrative par HABITAT DE LA VIENNE, qui s'y engage expressément ainsi que tous documents s'y rapportant.

VOTE**UNANIMITÉ**

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous
sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le



AR PREFECTURE

086-218601748-20191212-185_D2019-DE
Regu le 16/12/2019